



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2024 N°6
22 janvier 2024

- Décision du 5 janvier 2024 portant délégation de signature du directeur territorial
à ses collaborateurs

*CGV

Direction territoriale Sud-Ouest

P 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la
voie d'eau.*

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE REPRESSION DES ATTEINTES A L'INTEGRITE ET A LA CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Direction
Territoriale
Sud-Ouest

Unité affaires juridiques

Le directeur territorial Sud-Ouest de VNF,

Vu le code des transports, notamment son article L. 4313-3

Vu le code général de la propriété des personnes publiques

Vu le code de la justice administrative

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions "rivières" de Cadillac et de Libourne au service territorial Garonne,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

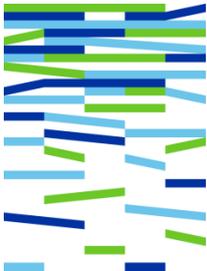
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 05 novembre 2018 nommant M. Henri BOUYSES, directeur territorial Sud-Ouest,

Vu la décision du 12 juillet 2022 relative à l'organisation de la direction territoriale Sud-Ouest,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2024 portant délégation de signature de Mme Anne DEBAR, directrice générale par intérim à M. Henri BOUYSES, directeur territorial Sud-Ouest en matière de mesures d'ordre général.



DECIDE :

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à Elodie Dufeu, directrice territoriale adjointe, à Thomas Herbinière, chef de l'unité affaires juridiques et à Elvyre Lassalle, cheffe du service développement à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale, tous les actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative.

ARTICLE 2 :

La délégation du directeur territorial Sud-Ouest en date du 24 août 2023 en matière d'atteinte à la conservation du domaine public est abrogée.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 5 janvier 2024

Le Directeur Territorial Sud-Ouest,

Signé

Henri Bouyssès